

Pollution aux PFAS : la nécessité d'agir à la source

Des résultats d'études sur la présence dans l'eau potable des polluants indestructibles PFAS (polyfluoroalkyl substances) provenant de pesticides, gaz réfrigérants, revêtements antiadhésifs de poêles, etc.) dont l'acide trifluoroacétique (TFA), ont été publiés le 23 janvier dernier dans le journal Le Monde.

Les mesures ont été réalisées sur des prélèvements effectués dans différentes communes à travers la France dont Palaiseau. Il en résulte que l'eau potable de ces communes est contaminée avec des concentrations parfois très élevées de TFA et il est probable que la quasi-totalité du territoire français soit concernée par cette contamination.

Ce TFA de très petite taille est issu de la dégradation des PFAS présents dans des herbicides utilisés pour les cultures de céréales et employés dans de nombreux domaines industriels dont les systèmes de réfrigération et les climatiseurs. Les concentrations mesurées dans l'eau distribuée à Palaiseau sont donc probablement du même ordre de grandeur pour toutes les communes alimentées par l'usine de production d'eau potable de Choisy-Le-Roi.

Ce TFA, qui a été détecté dans l'eau potable, a aussi été trouvé, depuis qu'on sait le mesurer, à des concentrations élevées dans d'autres milieux dont les aliments qui constituent l'essentiel de l'absorption de ce polluant par le corps humain.

En 2026, une nouvelle norme européenne prévoit de réglementer la présence de 20 PFAS jugés prioritaires, mais à ce jour le TFA n'en fait pas partie.

À la demande de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES), une expertise scientifique intégrant le TFA est en cours pour évaluer les risques sanitaires liés à ce type de polluants. Les résultats seront publiés en 2026 et des valeurs sanitaires seront proposées.

Plusieurs dispositifs sont mis en œuvre à l'heure actuelle par les producteurs d'eau potable pour améliorer la dépollution de l'eau (osmose inversée, charbon actif).

Ce traitement en bout de chaîne des eaux polluées pour produire de l'eau potable pourrait représenter, pour un dispositif tel que l'osmose inversée, des investissements en centaine de milliards d'euros à l'échelle nationale, les polluants indestructibles retenus par le traitement étant ensuite rejetés en aval dans les eaux de surface.

Par ailleurs, ces dispositifs, qui ne traitent que l'eau, ne traiteront pas les autres milieux contaminés par ces polluants (légumes et viandes, par exemple).

L'urgence est bien de réduire drastiquement la production et l'exposition globale aux PFAS, en renforçant les normes destinées aux industriels et aux producteurs de pesticides en France et en Europe, avec notamment des contrôles plus stricts des rejets industriels et l'interdiction des pesticides contenant des PFAS.